

DANGER AU QUARTIER ISOLEMENT

le 04 mars 2026

Depuis près d'un mois, le détenu I, placé au quartier d'isolement menace ouvertement et quotidiennement l'un de nos gradés. Pire encore, cet individu s'acharne à **divulguer systématiquement l'identité de notre collègue**.

Cette situation n'est pas un simple "incident de détention", **c'est une mise en danger délibérée et ciblée**.

Dès les premiers faits, notre collègue a immédiatement **déposé plainte**.

Pourtant, un mois plus tard, le détenu est toujours à l'établissement !

Le temps a largement été laissé à notre administration pour réagir et organiser le transfert de cet individu. Les faits sont connus, dénoncés et judiciairisés. Pourtant, **rien ne bouge**. Pendant que l'administration temporise et détourne le regard, le détenu continue de menacer les agents et le gradé doit lui s'adapter pour limiter les risques.

L'UFAP UNSa JUSTICE Aiton rappelle fermement à la Direction que **la protection de ses agents est une obligation légale et morale**. Laisser s'installer une telle impunité est une faute grave.

Mais notre message s'adresse également à l'institution judiciaire. **La Justice, qui sait se montrer prompte et exemplaire dans certains dossiers, se doit de l'être tout autant lorsqu'il s'agit de punir ceux qui s'en prennent aux fonctionnaires de l'État qui gèrent ces détentions au quotidien !** S'attaquer à un personnel pénitentiaire ne doit souffrir d'aucune tolérance.

L'UFAP UNSa JUSTICE Aiton exige Le transfert IMPÉRATIF, immédiat et sans délai de ce détenu vers un autre établissement. L'éloignement de l'agresseur n'est pas négociable.

L'UFAP UNSa JUSTICE Aiton demande Une réponse pénale et disciplinaire forte, malgré la démultiplication des CRI n'est toujours pas passé en commission de discipline.

L'UFAP UNSa JUSTICE Aiton félicite les agents qui continuent de gérer cet énergumène !

Pour **L'UFAP UNSa JUSTICE Aiton**, Annabelle Cadet